

**ÉTUDE INDÉPENDANTE VISANT À IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES OPTIONS À L'APPUI D'UN MEILLEUR
FONCTIONNEMENT DU COPACE: PROJET DE DISCUSSION**

Dr Jeffery McCarthy et Dr Sloans Chimatiro , Consultants indépendants, France et Malawi

Le 22/08/ 2019

Table

| | |
|--|------|
| Résumé | p.3 |
| Contexte et objectifs | p.5 |
| Clé coûts-avantages: Questions informant une perspective stratégique initiale | p.8 |
| Forces économiques et la nature de la COPACE en tant qu'organisation | p.13 |
| Analyse coûts-avantages et précédents : L'affaire COPACO | p.15 |
| Attribuer des responsabilités pour la recherche régionale sur les pêches | p.17 |
| Rôle des partenariats | p.19 |
| Analyse coûts-avantages et valeur de la recherche et de l'innovation | p.23 |
| Responsabilités de payer pour l'investissement initial et les considérations pratiques | p.27 |
| Pointeurs vers des formules plus raffinées | p.29 |
| Renforcement des capacités | p.33 |
| Conclusions | p.36 |

Résumé

Il s'agit d'un projet de document de discussion issu d'une étude indépendante visant à identifier différentes options à l'appui d'un meilleur fonctionnement du COPACE, y compris une analyse coûts-avantages . Elle met l'accent sur les dimensions financières et de renforcement des capacités, puisque tout indique que la COPACE effectue des fonctions de recherche régionales irremplaçables, mais avec une capacité et des finances limitées. La COPACE est chargée de promouvoir l'utilisation durable des ressources marines vivantes dans son domaine de compétence par la bonne gestion et le développement des opérations de pêche .

L'analyse et les conclusions tirées ici ont été effectuées sur la base de recherches sur les données des pays membres de la COPACE, d'enquêtes/expériences de situations analogues ailleurs, et d'entrevues et de discussions avec des informateurs clés, y compris avec des hauts fonctionnaires de la pêche. au siège de la FAO à Rome et à la CE et à la DG MARE de l'UE à Bruxelles; et avec des représentants de COMHAFAT, de la Commission sous-régionale de la pêche et de la COPACE, elle-même, notamment par le biais de visites au Ghana, au Sénégal et au Togo entre autres pays africains.

En termes mondiaux, l'Afrique ne compte généralement qu'environ 5 % de la production et de la consommation mondiales de poisson, bien qu'elle ait une part beaucoup plus importante de la population mondiale et des zones océaniques environnantes. En tant que tel, l'Afrique et ses océans environnants est une très grande zone d'exportations de poissons de facto. Cependant, particulièrement en Afrique de l'Ouest, la consommation de poisson augmente rapidement et il existe des différents réels et futurs concernant les droits de pêche, accompagnés d'une mauvaise recherche régionale de celle-ci.

Bien que la majorité des membres de la COPACE soient des pays d'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Ouest elle-même a des intérêts gouvernementaux variables mais généralement faibles dans la pêche et la région de la COPACE est pêchée par un certain nombre d'autres pays dont les gouvernements et les consommateurs, du moins potentiellement, ont un intérêt accru pour la durabilité des stocks de poissons de l'Atlantique Centre-Est. Étant donné la capacité limitée en Afrique de l'Ouest et l'absence de masse critique pour générer un élan connexe, il est probable que les améliorations clairement requises par la COPACE devront être initiées par l'intermédiaire d'organismes représentant d'autres pays utilisateurs, coordonnant probablement LA CEDEAO sur le front régional. Sans cela, un dilemme collectif persistera.

La masse critique - ou l'échelle minimale et la qualité requise pour réaliser les impacts nécessaires - n'est pas possible d'atteindre dans les limites financières actuelles et prévues. La Norvège a déjà aidé la COPACE dans son programme Nansen de la EAF, mais la responsabilité et la capacité budgétaire de financer les améliorations incombe aux grands pays consommateurs de poisson. À court terme, il existe d'autres possibilités de « relancer » la modernisation de la COPACE, par exemple par l'intermédiaire de l'UE, avec une augmentation budgétaire à court terme d'un million d'euros par an, en partenariat avec la CEDEAO. Une voie critique pour négocier cette augmentation à court terme est décrite, peut-être conceptualisée dans le sens des régions dites d'apprentissage des UE (mais maintenant en dehors de l'UE).

Bien qu'il y ait des leçons à tirer de régions comme l'Atlantique Centre-Ouest et que des analyses coûts-avantages y soient effectuées, les principes de changement organisationnel doivent être reconnus, et ceux-ci varient selon les régions. Il faut éviter d'éventuelles rivalités entre pays de l'Afrique de l'Ouest.

Toutefois, à moyen et long terme, une formule de financement plus durable et inclusive doit être trouvée pour des organismes comme la COPACE, ne serait-ce que dans l'intérêt des pêches de capture sauvage durables à l'échelle mondiale. Les calculs sont donc en fin de compte développés, en supposant que la capacité de recherche en Afrique de l'Ouest soit similaire à celle déjà établie pour les régions de pêche plus prospères autour de l'Afrique. Le renforcement des capacités est la principale priorité, ce qui nécessite des fonds, une bonne gestion et du temps. Il est probable que si une formule de financement aussi longue et plus inclusive pour la COPACE était adoptée, l'adhésion à la COPACE devrait changer, y compris par exemple la Chine. Certains membres africains devront peut-être aussi jouer un rôle plus important à moyen terme, bien qu'à court terme la CEDEAO soit probablement le partenaire africain le plus approprié pour l'augmentation initiale de la COPACE. Des améliorations budgétaires à court terme d'un million d'euros par an et des objectifs à long terme de quinze millions de dollars par an sont discutés et déballés comme base d'examen et de débat politique.

À bien des égards, surtout compte tenu de sa diffusion géographique, le COPACE se tient ou tombe par son fonctionnement en tant que réseau. Les priorités en matière d'amélioration des capacités comprennent le renforcement des liens clés de ce réseau, y compris le soutien aux présidents des sous-comités scientifiques de la COPACE avec une assistance technique et de secrétariat, etc. En outre, étant donné qu'une grande partie des données clés requises sont de nature locale, il est nécessaire d'aider les institutions de recherche, en particulier dans les États membres d'Afrique de l'Ouest, à développer leurs capacités en matière : informatique de base, statistiques de base sur les pêches, collecte de données sur les pêches, l'analyse des données et la rédaction et la rédaction de rapports. En outre, des ressources devraient être consacrées aux efforts de normalisation internationale. La plupart des États membres utilisent des méthodologies de recherche différentes, par conséquent, il n'est pas facile de mettre en commun les données des pays et d'utiliser une méthodologie d'analyse unique. D'autres aspects nécessitant de l'aide comprennent des méthodes d'application/analyse des données à la gestion des pêches et l'amélioration des systèmes de gestion.

En fin de compte, l'Atlantique Central Est est trop grand et trop important en termes de pêche mondiale pour être laissé gravement sous-capacité et isolé du soutien de pays de pêche beaucoup plus capacitated.

1. Contexte et objectifs

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture nous a demandé de mener une étude indépendante afin d'identifier différentes options à l'appui d'un meilleur fonctionnement de la CECAF, y compris une analyse coûts-avantages. Les principales perspectives qui sont mises en évidence à cet égard sont celles, de l'économie, du développement et du changement organisationnel des organismes de pêche.

Ce rapport résume les principaux résultats comme base de discussion à la fois avec la COPACE et ses partenaires les plus susceptibles d'améliorer l'organisation. L'analyse et les conclusions tirées ici ont été effectuées sur la base de recherches sur les données des pays membres de la COPACE, d'enquêtes/expériences de situations analogues ailleurs, et d'entrevues et de discussions avec des informateurs clés, en particulier avec les pêches de haut niveau. fonctionnaires au siège de la FAO à Rome, à la CE et à la DG MARE de l'UE à Bruxelles; et avec des représentants de COMHAFAT, de la Commission sous-régionale de la pêche de la COPACE elle-même, notamment par le biais de visites au Ghana, au Sénégal et au Togo entre autres pays africains.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes concentrés sur les options futures pour la COPACE, en particulier à la lumière des préoccupations relatives aux contraintes financières et de capacité exprimées lors des réunions précédentes de la COPACE, des publications de la COPACE et de nos commentaires de l'Afrique les responsables de la pêche, et le Secrétariat de la COPACE.

La COPACE est chargée de promouvoir l'utilisation durable des ressources marines vivantes dans son domaine de compétence par la bonne gestion et le développement des opérations de pêche. Toutefois, comme l'ont montré les travaux de gouvernance de la pêche pour la FAO et le Bureau interafricain des ressources animales (GIE) de l'Union africaine, entre autres, il y a de sérieux défis à relever pour une gestion efficace des pêches dans toutes les zones océaniques adjacentes à l'Afrique, et non des moindres, les composantes faisant face à la région de l'Atlantique Centre-Est (figure 1, overleaf). Parmi ceux-ci figurent les défis de l'information et de la réglementation liés à la pêche irrégulière et non déclarée, l'équilibre nécessaire entre la récolte en haute mer et la durabilité des écosystèmes qui nourrissent les deux.

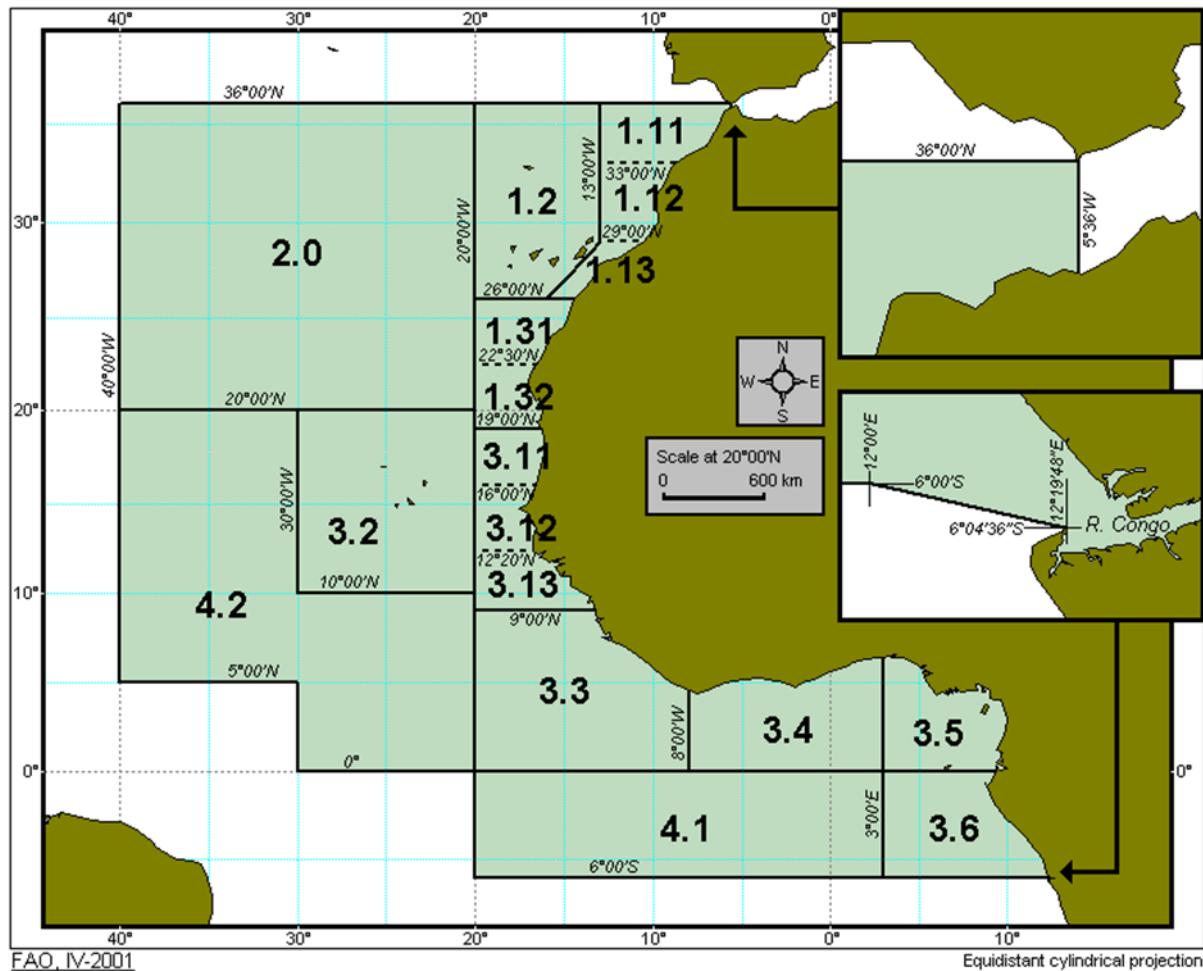
Une partie des défis futurs de la COPACE est liée au manque relatif de ressources et de capacités de l'État dans l'Ouest de l'Afrique, compte tenu de d'autres priorités environnementales et de développement urgentes de la plupart de ces pays. En outre, comme l'indique le rapport de la réunion du 20-22 avril 2016 à Dakar de la COPACE (ci-après appelée note de réunion 2016¹), il existe un certain nombre d'autres organisations de pêche régionales dont les préoccupations se chevauchent avec celles de la CECAF, des intérêts plus localisés (tels que la SRFC) et/ou avec des intérêts plus larges de l'Ouest/Afrique du Nord (tels que COMHAFAT) mais avec peut-être moins d'intérêt pour l'Atlantique Central Oriental dans son ensemble. Nous croyons comprendre, cependant, qu'il ne s'agit pas de chevauchements intrinsèquement problématiques et que l'augmentation de la COPACE peut se produire de façon indépendante sans nuire aux relations entre les organismes sous-régionaux et la COPACE. En fait, il devrait y avoir des retombées pour eux.

Les principaux enjeux qui nous sont évidents concernent les relations intercontinentales (par exemple, l'UE/CEDEAO). L'Atlantique Central Oriental établit des contacts côtiers presque exclusivement avec les pays d'Afrique de l'Ouest. Étant donné que de nombreux pays non africains pêchent dans les eaux plus larges de l'Atlantique Centre-Est, alors que les pays africains sont

¹ Titre du document : Orientations pour l'amélioration du fonctionnement de la CECAF et collaboration avec d'autres organisations régionales et sous-régionales.

majoritaires au cours de la CECAF, ils ne sont pas nécessairement les principaux bénéficiaires de la pêche dans l'Atlantique Central Oriental. (La FAO énumère les membres de la COPACE comme étant : Angola, Bénin, Cameroun, Cabo Verde, Représentant du Congo, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Guinée équatoriale, Union européenne, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Italie, Japon, République de Corée, Libéria, Mauritanie, Maroc, Pays-Bas, Nigeria, Norvège, Pologne, Roumanie, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Espagne, Togo et États-Unis d'Amérique).

Figure1 : Carte de l'Afrique du Nord-Ouest et Atlantique central de l'Est (zone de pêche FAO 34) et des subdivisions



L'équipe d'étude a déjà eu des discussions et des communications avec les dirigeants de la Commission européenne de la pêche, avec la DG MARE de l'Union européenne; et a travaillé avec le personnel de la FOA à Accra, Dakar et a eu des discussions détaillées avec le personnel de la FAO de la pêche Rome. En outre, des réunions en face-à-face ont eu lieu en Afrique avec des représentants de COMHAFAT, de la COPACE elle-même et de la Commission sous-régionale de la pêche. En outre, des courriels et des correspondances téléphoniques ont été faits avec un éventail d'experts en économie du développement de la pêche en Afrique.

Sur cette base, notre analyse de base de la COPACE est que :

Elle est relativement forte dans le contexte ouest-africain en termes de recherche et d'efforts scientifiques liés à la pêche;

ii Pourtant dans un contexte africain plus large et plus mondial, elle n'est pas aussi puissante dans ces capacités de recherche et scientifiques qu'elle devrait l'être en ce qui concerne l'importance économique réelle et potentielle de la pêche de l'Afrique de l'Ouest en premier lieu, et du Nord-Ouest Les océans de l'Atlantique Centre-Est de l'Afrique dans le second; et que

(iii) Bien qu'elle ait pu percevoir des «concurrents/chevauchements» de l'Afrique de l'Ouest en termes d'organismes régionaux de pêche, les autres ont tendance à avoir une adhésion moins inclusive et des accents de fond différents de la COPACE dont l'avantage comparatif est comme dans (i) ci-dessus; et

(iv) Par conséquent, notre hypothèse d'exploitation est que :

Avec les améliorations financières et organisationnelles, les coûts économiques d'une COPACE révisée devraient être bien inférieurs à ses avantages.

2. Clé analyse coûts-avantages questions informant une perspective stratégique initiale sur le COPACE

Comme nous l'avons laissé entendre dans un rapport antérieur à la COPACE, il existe des questions empiriques et conceptuelles clés en matière d'études et de gestion des pêches qui doivent être examinées au premier plan en ce qui concerne les analyses coûts-avantages de la COPACE et les options connexes. Les plus importants d'entre eux sont:

2.1 Échelle de la pêche : Premièrement, en termes d'échelle, la production de poisson africaine doit généralement se situer dans une perspective mondiale afin d'en évaluer l'ampleur économique relative. Comme on peut le déterminer à partir de la figure 2 ci-dessous, la pêche africaine à l'échelle mondiale est relativement faible, en particulier si l'on considère la taille du continent africain et ses océans associés qui (géographiquement) sont plusieurs fois ceux de l'Europe; ou plus comparable sa forme à celle de l'ensemble de l'Amérique; ou plus grande que l'Asie dans son ensemble. En comparaison, l'agriculture, par exemple, est actuellement relativement plus importante que la pêche pour l'Africain moyen, qu'on ne le dit pour l'Espagnol moyen ou le Chinois. Il ne s'agit pas de diminuer le potentiel économique de la pêche en Afrique, mais en partie d'expliquer sa négligence historique à ce jour par les gouvernements africains.

2.2 Répartition des ressources et des avantages : Étant donné que la consommation de poisson par habitant est plus élevée en Europe et en particulier dans certaines parties de l'Asie qu'en Afrique, il n'est pas difficile de déduire qu'il y aura presque inévitablement des exportations importantes des océans l'Afrique à d'autres parties du monde². Une partie de cela est régulière et signalée, et d'autres pas . Par conséquent, dans l'état actuel des connaissances, il est compréhensible qu'une quantité croissante de preuves (certes souvent anecdotiques) indique ce qui, du point de vue africain, du moins, semble être le pillage à longue distance de ressources³ . Bien que les membres de la COPACE comprennent la plupart des pays qui pêchent dans la région des océans Afrique du Nord-Ouest - Atlantique Central Est (A.N.O.-A.C.E), certains grands utilisateurs ne sont pas représentés (p. ex. la Chine). La légitimité perçue de la CECAF peut être liée à ces points.

2.3 Variabilité des enjeux économiques : Les facteurs économiques empiriques et conceptuels mentionnés ci-dessus concernant une C.B.A. et les options organisationnelles sont compliqués par des enjeux économiques variables dans la pêche en Afrique de l'Ouest. L'étendue proportionnelle de l'intérêt direct (ou « pieu ») dans les pêches à proximité ou à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest en général, ou dans la région des océans de la dans son A.N.O.-A.C.E ensemble, varie fortement d'un pays à l'autre, et dans l'ensemble, elle est assez faible. Comme le souligne la publication FAO/NEPAD, la valeur de la pêche africaine, les pêcheries de toutes sortes ne représentent qu'environ 1 % du PIB en moyenne en Afrique; bien qu'en termes proportionnels, la pêche soit relativement plus importante en Afrique de l'Ouest, en particulier la pêche artisanale. Cependant, en Afrique de l'Ouest elle-même, il existe des variations substantielles, la Sierra Leone et la Mauritanie étant par exemple plus dépendantes économiquement de la pêche que la Guinée (voir par exemple le tableau 1 ci-dessous). Ainsi, au sein même de l'Afrique de l'Ouest, les défis liés à la gestion des pêches sont plus ou moins significatifs pour les différents gouvernements. La proposition selon

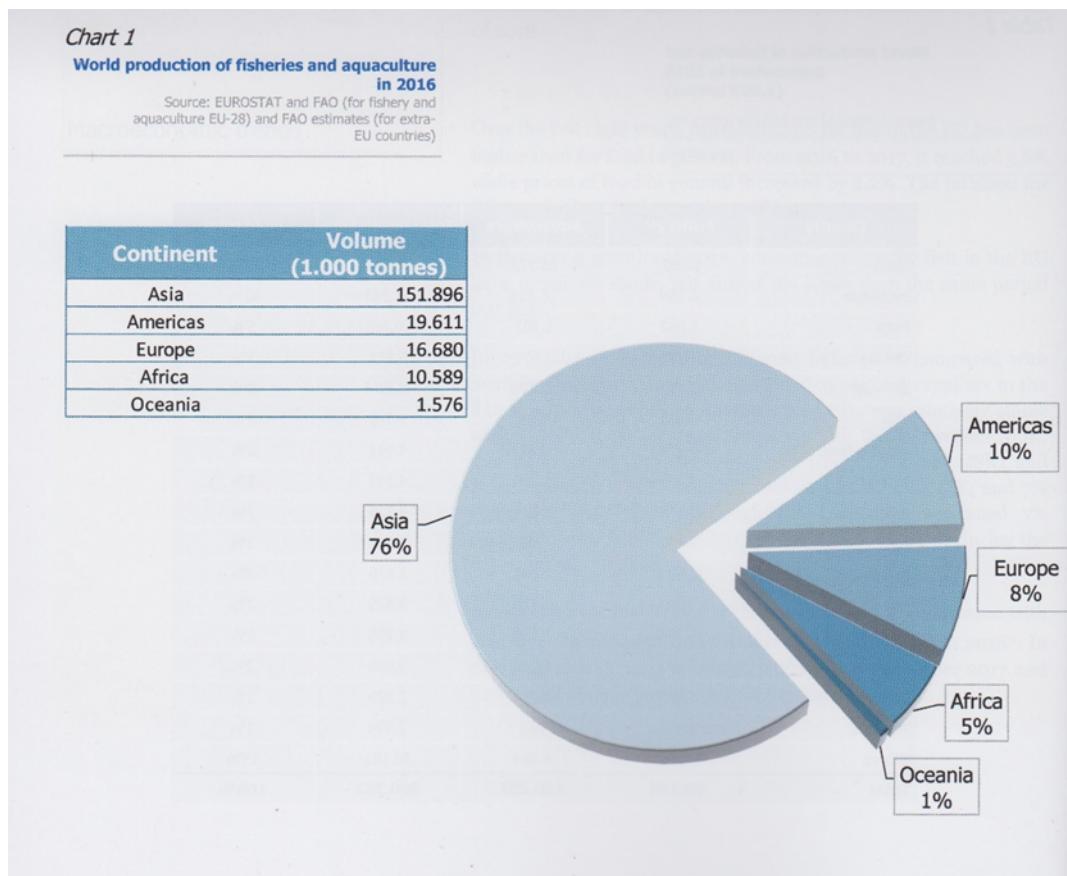
² Une estimation que nous connaissons suggère qu'un quart de la pêche au large de l'Afrique de l'Ouest n'est pas déclarée; et que, de loin, la zone la plus importante/la plus intense de pêche mondiale par les flottes de longue distance chinoises se trouve au large des côtes ouest-africaines

(<https://africacenter.org/publication/criminality-africa-fishing-industry-threat-human-security/>)

³ Nous reconnaissons qu'il peut y avoir des différences juridiques/scientifiques avec les perceptions ici, mais pour le moment nous avons affaire à des perceptions et à une légitimité perçue. La légitimité à son tour, est souvent l'un des fondements du développement organisationnel réussi.

laquelle la COPACE devrait s'appuyer davantage sur les contributions des États membres est celle à laquelle seuls quelques États d'Afrique de l'Ouest (et d'autres membres de la COPACE) sont susceptibles de accord avec..

Figure 2 : Part de la production de pêche africaine dans le contexte mondial



Source: Union européenne/EUMOFA, Le marché européen du poisson, Édition 2018, Luxembourg, doi:10.2771/986199

Dans une certaine mesure, cela est bien sûr vrai pour les organismes régionaux de pêche (ORP) dans le monde entier. Cependant, contrairement à au moins deux des cas de ORP africains les plus réussis, il n'existe pas encore en Afrique de l'Ouest un « pays de tête » évident, tant avec la force économique et l'assiette fiscale globales que le niveau d'enjeu dans la pêche, pour l'avoir encouragé à prendre les devants. Contrairement au Maroc ou à l'Afrique du Sud, par exemple, qui ont tous dirigé de leur plein gré et habilement des ORPs ou leurs équivalents, du moins dans un sens de fait, il n'y a pas d'équivalent ouest-africain. Le Nigéria, qui en termes de domination économique est l'équivalent économique ouest-africain du Maroc ou de l'Afrique du Sud dans leurs régions respectives, n'a pas le niveau d'enjeu dans la pêche de l'un ou l'autre de ces équivalents.

Tableau 1 : Indicateurs de la variabilité de l'importance économique de la pêche dans un échantillon de pays d'Afrique de l'Ouest

| Country | Number of people employed | Contribution to GDP (%) | Government revenue (US\$ million yr ⁻¹) | Contribution to government revenue (%) |
|---------------|---------------------------|-------------------------|---|--|
| Cape Verde | 8800 | 1-2 | 0.9 | N/A |
| Gambia | 3100 | 2.4-12 | N/A | 7 |
| Guinea | 30000 | 1.3 | 4.3 | 2.5 |
| Guinea Bissau | 15000 | 7-10 | 12.7 | 40 |
| Mauritania | 30422 | 5.2 | 109.1 | 27 |
| Senegal | 125354 | 4.9 | 1.8 | N/A |
| Sierra Leone | 250000 | 9.4 | 6.2 | N/A |

Source: R. Katikiro and E.D. Macusi Impact of Climate Change on West African Fisheries and its Implications on Food Production, [Journal of Environmental Science and Management](#) 15(2):83-95 · December 2012, www.researchgate.net/figure/Employment-fishery-contribution-to-GDP-and-government-revenues-for-selected-West_tbl1_234016250.

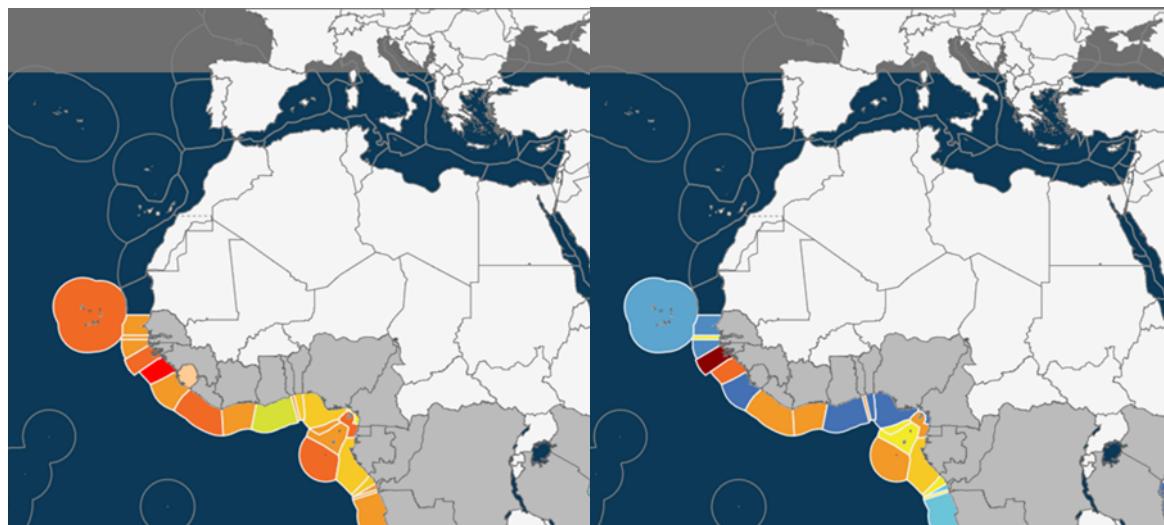
En conséquence, il y a ce que les économistes des ressources appellent un « dilemme collectif »⁴ au sujet de la gouvernance régionale de la pêche en Afrique de l'Ouest, plus évident qu'ailleurs.

2.4 La croissance d'un dilemme collectif et des perceptions publiques de l'illégitimité : À la suite du dernier point, nos premières enquêtes ont suggéré qu'il semblait y avoir parmi les membres de la COPACE (et non les seuls d'Afrique de l'Ouest) un classique dit collectif dilemme, tel que défini en termes économiques. Autrement dit, les membres de la COPACE ont peut-être des intérêts communs dans le maintien de pêches saines, mais des spécifications imprécises en matière de droits de propriété et les droits et responsabilités connexes empêchent des mesures rationnelles et collectives de résolution de problèmes. Cela est compliqué par des clivages géopolitiques réels et perçus. Par exemple : Ce que la plupart des États d'Afrique de l'Ouest semblent avoir en commun les uns avec les autres, ce sont les préoccupations relatives à la « pêche étrangère » soit dans leurs eaux territoriales, soit à proximité et, à cet égard, la diminution des stocks de poissons et la santé des pêches (bien que la recherche montre en fait que les parts de la pêche en Afrique de l'Ouest ont augmenté plus rapidement dans les zones économiques exclusives que la pêche étrangère).

C'est aussi un point de vue que nous avons remarqué, relaté par plusieurs ONG internationales de pêche. Les cartes ci-dessous (figure 3) prises à partir d'une source d'ONG sont peut-être exemplaires des impressions populaires à cet égard et donnent un sentiment popularisé d'une association entre la mauvaise santé des pêches et les niveaux de pêche étrangers élevés au large.

⁴ Le concept d'un dilemme collectif concernant des ressources telles que la pêche océanique a été élaboré à plusieurs endroits, à un niveau de gestion plus générique, par exemple par Gary Miller dans son livre Managerial Dilemmas, Cambridge University Press, 1992; et avec une référence plus spécifique à la gestion de l'environnement par des contributions à la revue Environmental Economics.

Figure 3 : Niveaux de santé des pêches (carte de gauche) par rapport aux niveaux de pêche à l'étranger (plus le spectre sur les deux cartes est proche du rouge ou de l'orange, plus il est problématique)



Source: <https://stableseas.org/issue-areas/fisheries#2>

Malgré les réserves qui pourraient surgir au sujet de la science à l'origine de ces généralisations, il est intéressant de comparer cette tendance à plusieurs autres régions africaines où, en comparaison, les niveaux de santé des pêches déclarés sont beaucoup meilleurs et les niveaux de pêche étrangers moins importants. Un exemple est celui de la SADC, en Afrique australe, où la SADC elle-même et au moins l'une des capacités de gestion de la pêche de facto de l'un de ses membres s'est accumulée au cours de nombreuses décennies (étant donné les enjeux économiques assez élevés de la pêche dans ce pays) qui ont donné de meilleurs résultats⁵. Un autre exemple serait celui de l'Afrique de l'Est et des îles de l'océan Indien, où des interventions extérieures/ internationales ont récemment aidé à remédier aux dilemmes collectifs de la gestion des pêches. (Les faits selon lesquels les communautés économiques régionales ont joué un rôle clé ici seront repris plus tard).

C'est peut-être avec ce type d'analogie dans le contexte ouest-africain que l'UE, par exemple, a récemment décidé de soutenir la CEDEAO en ce qui concerne le renforcement des capacités dans le traitement des UIU, et à cet égard, elle soutiendrait non seulement la CEDEAO mais aussi les organismes régionaux de pêche de l'Afrique l'ouest autre que la COPACE (https://eeas.europa.eu/delegations/nigeria/53773/eu-ecowas-move-improve-fisheries-governance-west-africa_en)⁶. La question se pose donc de savoir s'il pourrait y avoir une solution analogue dans

⁵ <https://fish-i-africa.org/southern-african-development-community-promotes-regional-mcs-approach/>

⁶ Cette référence web à la récente collaboration de l'UE avec la CEDEAO en matière de pêche note que : « La contribution de la pêche au développement économique de l'Afrique de l'Ouest est sous-optimale et la gestion actuelle de la pêche menace la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance biodiversité marine. Le changement climatique risque d'aggraver cette situation. Parmi les principaux problèmes et problèmes à résoudre figurent la mauvaise gestion des stocks de poissons, l'importance de la pêche INN et le manque de coordination et de coopération entre les institutions régionales et les autorités nationales compétentes. Le programme PESCAO vise à améliorer la gouvernance régionale de la pêche en Afrique de l'Ouest grâce à une meilleure coordination des politiques nationales de la pêche. Tout d'abord, il soutiendra la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans l'élaboration d'un cadre pour les priorités

les domaines de la recherche et de l'information en Afrique de l'Ouest, en particulier avec la COPACE. Ce sont ces domaines de recherche et d'information dans nos enquêtes à ce jour - et aussi le concept de soi de la COPACE⁷ - que la COPACE émerge d'avoir un avantage comparatif régional.

Par conséquent, l'analyse connexe de la 'C.B.A.' et des options devra se concentrer plus particulièrement sur les coûts économiques et les avantages d'une meilleure gestion de la recherche et de l'information dans le secteur de la gestion des pêches en Afrique de l'Ouest et dans les régions océaniques de la A.N.O.-A.C.E et rôles et modèles de financement de la COPACE à cet égard.

régionales en matière de pêche et facilitera la coopération avec les organisations sous-régionales et les partenaires au développement. Deuxièmement, il s'appuiera sur les capacités des autorités nationales et régionales compétentes de surveillance, de contrôle et de surveillance pour dissuader la pêche INN. Pour ce faire, il y aura un partenariat avec la Commission régionale de la pêche , le Comité des pêches du golfe de Guinée et l'Agence européenne de contrôle des pêches. Troisièmement, il appuiera les approches coordonnées de gestion partagée des pêches ». Fait intéressant, ni la recherche ni la COPACE ne sont mentionnées ici, alors que, de l'avis de plusieurs commentateurs experts, ainsi que des auteurs de ce rapport, c'est la force comparative de la CECAF dans le contexte de la organismes régionaux de pêche l'ouest-africaine.⁷En termes d'auto-concept, le procès-verbal de la vingt-première réunion 2016 de la COPACE indique dans son Résumé et au départ que : « Dans le cadre de son rôle consultatif, la COPACE a, tout au long de son histoire, effectué des évaluations des pêches et des stocks pêchés dans sa zone de recommandations de mesures de gestion à mettre en œuvre par ses membres, dans le but de promouvoir l'utilisation durable des ressources marines vivantes conformément à son mandat".

3. Les forces économiques et la nature de la COPACE en tant qu'organisation

Les significations économiques et écologiques de l'Atlantique Centre-Est sont complexes. Cependant, pour simplifier les dimensions économiques: alors que sur le plan des moyens de subsistance, les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest sont celles où la plus grande importance de la pêche durable réside par habitant; En termes plus larges de chaîne de valeur de la pêche et de services écologiques, la plus grande partie de la valeur de la pêche provient de la haute mer ou des régions périphériques des zones économiques exclusives de plusieurs États de l'Afrique de l'Ouest. Ceci étant le cas, les pays qui sont des parties prenantes clés sont également ceux où la plus grande partie de la consommation de poisson provenant de l'Atlantique Centre-Est - à savoir l'Europe, l'Afrique, l'Asie⁸ et l'Amérique - est approximativement dans cet ordre⁹.

Dans notre premier rapport intermédiaire sur cette mission, nous avons rendu compte d'un certain nombre de résultats de recherche et de consultations avec les principales parties prenantes, notamment les représentants du secteur de la pêche de l'UE. À Bruxelles, nous avons lu la confirmation qu'ils étaient prêts à envisager un soutien supplémentaire à la COPACE, mais qu'il était important ici d'évaluer d'abord les réactions du siège de la FAO. La FAO à Rome a donc été identifiée comme le prochain lieu de consultations préalable. Nous avons par la suite bénéficié de réunions à Rome avec de nombreux hauts responsables des pêches de la FAO, y compris le Directeur des pêches. Tous ont apporté leur soutien à cette mission et ont fourni de nombreuses informations supplémentaires et des rapports permettant d'orienter notre travail. Parmi les conclusions les plus importantes, citons celles sur la nature de la COPACE en tant qu'organisation.

Pour comprendre la nature de la COPACE en tant qu'organisation, il faut faire une distinction entre ses caractéristiques formelles et fonctionnelles. Officiellement, en termes de définition juridique, d'appartenance, de mandat, etc., la COPACE est une organisation qui fait partie de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, avec une Commission régionale¹⁰ de trente-quatre pays membres à sa tête d'élaboration des politiques. Cependant, ce caractère formel de la COPACE ne s'affirme en pratique que quelques jours tous les deux ans par le biais de sessions plénières, malgré des activités un peu plus fréquentes par l'intermédiaire de groupes de travail.

Sur le plan fonctionnel, en ce qui concerne ce qu'il fait réellement au quotidien, et sur qui la COPACE compte pratiquement plus fréquemment, c'est le Secrétariat et un petit personnel basé à Accra, soutenus par des spécialistes régionaux et autres spécialistes de la pêche au Siège de la FAO et ailleurs, se trouvant au cœur de l'organisation. Cependant, il existe un certain nombre d'autres organisations qui appuient et/ou croisent avec la COPACE sur une base assez fréquente, y compris le programme norvégien EAF-NANSEN¹¹, et les organismes régionaux de pêche incluant la Commission régionale de la pêche basée à Dakar.

⁸ L'Asie est bien sûr le leader mondial en termes de consommation de poisson, mais la plupart de sa pêche se fait dans les océans Pacifique et Indien.

⁹ L'état de connaissance des pays qui consomment réellement du poisson pêché dans l'Atlantique Centre-Est est incomplet, et en fait son amélioration devrait être une priorité de recherche future importante pour la COPACE.

¹⁰ Nous disons que les trente-quatre membres semblent être ceux qui auraient été considérés comme ayant un intérêt important pour la pêche dans l'Atlantique Centre-Est lorsque la COPACE a été créée, dont dix-neuf membres d'Afrique de l'Ouest.

¹¹ Le programme NANSEN comprend les résultats de recherche/surveillance d'un navire de recherche sur la pêche, l'EAF NANSEN, dont les travaux se sont concentrés autour de l'Afrique en coopération avec la FAO et plusieurs États africains depuis un certain temps déjà.

Comme nous l'avons déjà dit, les principales activités qui décrivent les activités quotidiennes de la COPACE et les interactions interorganisationnelles sont des activités de recherche axées sur les paramètres sensibles aux politiques de pêche durable.

La définition formelle de la COPACE est bien sûr importante, et la question, par exemple, est de savoir si elle doit rester une organisation de la FAO au titre de l'article VI ou dépendre de l'article XIV permettant un budget indépendant qui reste cruciale. Ce point doit toutefois être séparé de la question de savoir si le COPACE évolue en une Organisation régionale de gestion des pêches . C'est pourquoi nous avons été entraînés dans un examen du cas d'analyse coûts-avantages du COPACO dont il est question ci-après.

4. Analyse coûts-avantages et précédents : L'affaire COPACO

Il est possible que notre affectation doit probablement au moins une partie de ses origines - ou du moins sera probablement jugée par certains par rapport au travail parallèle coût-bénéfice effectué il ya quelques années pour la Comisión de Pesca para el Atlántico Centro Occidental (COPACO). Ce point nous a été fait lors de notre première réunion avec l'UE, mais nous sommes devenus beaucoup plus clairs sur la rencontre avec le personnel supérieur de la FAO en matière de pêche à Rome et après avoir lu les travaux du Dr Kjartan Hoydal qui ont été commandés par le COPACO il y a environ trois ans¹². À certains égards, on pourrait s'attendre à ce que notre propre rapport ressemble au rapport Hoydal, bien que, comme nous le faisons valoir ci-dessous, il y ait un certain nombre de raisons de suggérer que ce serait inapproprié.

En particulier, la ligne d'analyse offerte par Hoydal était, qu'il y aurait des avantages économiques substantiels à transformer le COPACO en un Organisation régionale de gestion des pêches. Il a fait des calculs financiers des coûts probables d'un Organisation régionale de gestion des pêches dans la région de la COPACO par rapport aux avantages imputés et, sur cette base, a recommandé la transformation du COPACO en un Organisation régionale de gestion des pêches. . L'hypothèse sous-jacente en l'espèce était que le principal problème était lié à la baisse des prises de pêche, et qu'il s'agissait d'une conséquence directe de l'application inadéquate de la réglementation sur les mers.

Malgré des arguments et des preuves économiques détaillés, la transformation envisagée du COPACO en un Organisation régionale de gestion des pêches ne s'est pas réellement concrétisée. D'après nos informations, c'est en partie parce que son analyse n'était pas suffisamment stratégique. Elle tendait à être innocente de la dynamique politique régionale dans les Caraïbes et des retombées pour l'ONU en général. Notre évaluation est que des aspects d'une telle dynamique intrarégionale problématique pourraient également émerger dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, en particulier si la transformation institutionnelle est liée à des consultations pays par pays en Afrique de l'Ouest, ou organisme de pêche sous-régional, consultations qui sont menées avant l'harmonisation et les accords de la communauté économique régionale.

En outre, le consensus d'opinion que nous avons trouvé parmi les hauts fonctionnaires de la pêche à Rome et d'autres commentateurs était que, dans le cas de la COPACE, les perspectives现实的 d'une transformation d'une Organisation régionale de gestion des pêches sont probablement encore plus faibles, non seulement en raison de la politique, mais à cause des fondements organisationnels actuels qui sont trop faibles. Par conséquent, les principales priorités devraient être celles de l'amélioration des compétences existantes en recherche et en surveillance de la COPACE.

Il s'agit encore d'une justification très importante pour une affectation comme la présente, et ce n'est pas un écart par rapport à notre mandat qui ne fait pas référence à un Organisation régionale de gestion des pêches, mais plutôt au contexte organisationnel actuel de la COPACE et aux possibilités d'amélioration. C'est pourquoi l'intérêt de l'UE, par exemple, pour la revalorisation des fonctions existantes de la COPACE, tel que rapporté dans notre premier rapport intérimaire, pourrait

¹² Source: *FINDINGS OF THE INDEPENDENT COST-BENEFIT ASSESSMENT OF THE OPTIONS FOR STRATEGIC RE-ORIENTATION OF WECAFC*, by Dr. Kjartan Hoydal, WECAFC/FAO, Bridgetown, Barbados, 2016, 125 p. (FAO Fisheries and Aquaculture Circular. No. 1117).

être construit autour, et nos interactions au siège de la FAO suggèrent non seulement une ouverture à un rôle accru de l'UE, mais aussi à la possibilité de d'autres donateurs plus importants.

5. Attribuer des responsabilités initiales à la recherche régionale sur les pêches

S'il est convenu que la transformation de la COPACE en un Organisation régionale de gestion des pêches serait un trop grand pas, l'accent doit alors porter sur ses fonctions existantes. Il ressort clairement de notre analyse des résultats que ses capacités de recherche sont des plus solides, mais plusieurs commentateurs et notre propre expérience suggèrent que ses capacités administratives et budgétaires à l'appui de ces résultats sont faibles actuellement¹³. En outre, la collecte de données est considérée par les participants/membres comme le principal maillon faible en ce qui concerne les capacités analytiques globales¹⁴.

Les questions de politique dérivée deviennent alors (i) qui devrait assumer les responsabilités de remédier à ces faiblesses, et (ii) conformément à quelles formules? C'est ici que nous suggérons qu'un second écart par rapport à l'approche Hoydal, c'est-à-dire de déplacer le concept de responsabilité en matière de recherche et d'amélioration des capacités de la production de poisson (plus précisément la récolte) à la consommation et à la capacité fiscale. (Remarquez qu'il s'agit d'un argument différent du financement d'un Organisation régionale de gestion des pêches , ce sur quoi Hoydal s'est concentré).

Il y a deux raisons principales à dire que la recherche sur les pêches devrait être financée par les consommateurs de poisson et/ou leurs représentants ayant une capacité fiscale suffisante :

Tout d'abord, il y a une question conceptuelle relative à la responsabilité : bien qu'il y ait bien sûr eu du mérite à l'analyse centrée sur la récolte de Hoydal en termes d'anticipation d'une éventuelle Organisation régionale de gestion des pêches (après tout, une telle organisation aurait un impact plus direct sur la pêche entreprises), une fois que l'orientation organisationnelle anticipée tombe ailleurs, la logique de « l'incidence de la fiscalité » change également. De la même manière que les gouvernements utilisent des taxes sur la consommation de produits pétroliers, par exemple pour financer la recherche sur les préoccupations collectives relatives à la pollution atmosphérique ou au changement climatique, la légitimité de la taxation de la recherche sur les océans et les pêches devrait être principalement impactée sur les consommateurs de poisson. (Remarquez dans les deux cas que le grand public supporte les coûts possibles de considérations possibles de santé publique ou de durabilité découlant de systèmes défectueux).

La seconde est une considération pratique : même si certains souhaiteraient qu'il en soit autrement, il est peu probable que la fiscalité au niveau des pays ou même des entreprises pour la recherche sur la durabilité des océans et des pêches de l'Atlantique Centre-Est soit pratiquement liée à ceux qui font la récolte. C'est en partie parce qu'une grande partie du problème à l'heure actuelle est que nous ne sommes pas sûrs de qui fait réellement la pêche ici, et en quelle quantité. D'autre part, les données sur les niveaux de consommation de

¹³Selon la septième session du sous-comité scientifique de la COPACE qui s'est tenue à Tenerife, en Espagne, du 14 au 16 octobre 2015, (désormais septième session) par. 85 « Les problèmes les plus critiques rencontrés sont généralement insuffisants

la gestion et la capacité scientifique, la nécessité d'engager plus efficacement les parties prenantes, et entre les objectifs à long terme de durabilité et les besoins sociaux et économiques à court terme ».

¹⁴ Selon la septième session de la COPACE, par. 67, « il a été noté que l'amélioration des données et l'accès aux données existantes sont généralement une priorité par rapport à l'élaboration et à l'application d'approches de modélisation plus avancées sur le plan statistique ».

poisson sont plus fiables et moins contestées, et les données sur capacités fiscales des grands pays axés sur la pêche sont également disponibles et assez précises.

D'une manière très approximative, bien sûr, le financement actuel de la COPACE par la FAO en tant que bras de l'ONU reflète une perspective axée sur la consommation/la capacité budgétaire sur la responsabilité, parce que les contributions des pays au budget de l'ONU sont principalement le reflet du PNB, et la consommation de poisson est également à peu près proportionnelle à cette mesure. On peut donc soutenir qu'une motivation pour augmenter le financement de l'ONU et de la FAO uniquement à la COPACE pourrait être motivée de cette façon.

Cependant, il y a un certain nombre de problèmes avec cette proposition. Premièrement, la consommation de poissons en général et de poissons provenant de l'Atlantique Central oriental en particulier n'est que très grossièrement corrélée aux variations internationales du PNB et, encore moins, aux contributions budgétaire de l'ONU¹⁵. Deuxièmement, pour diverses raisons complexes liées aux demandes concurrentes des organisations internationales, l'une des « connues » de cette mission est que la capacité de la FAO à accroître le financement de la COPACE est susceptible de diminuer.

Ce sont les conclusions qui nous amènent à chercher d'autres sources de financement.

¹⁵Tout d'abord, lagout consommation du poisson n'est pas une simple fonction du PNB par habitant - les Portugais, par exemple, mangent plus de poisson par habitant que les Allemands; et les deuxièmes contributions budgétaires de l'ONU sont fortement réduites pour les pays les plus pauvres en dessous de ce que le PNB seul suggère.

6. Rôle des partenariats

L'analyse ci-dessus soulève la question de savoir si la consommation et/ou la capacité budgétaire des partenariats alignés pourraient ne pas être la voie la plus logique à suivre. La FAO s'associe déjà à un certain nombre d'autres organisations pour améliorer la recherche régionale dans le secteur de la pêche, notamment dans le cas de la région de la COPACE, notamment avec le gouvernement norvégien et le programme EAF-Nansen¹⁶. Plus largement, du moins sur le plan conceptuel, la légitimité des approches de partenariat en matière de recherche sur la durabilité est également de plus en plus approuvée par les organisations non gouvernementales internationales. Pour ne choisir qu'un exemple, la publication 2015 du Fonds mondial pour la nature Value of the Oceans se termine par quelques recommandations, dont la dernière est de : « Partager les connaissances plus efficacement et favoriser la collaboration institutionnelle ».

Comme pour la plupart des formes de collaboration institutionnelle réussie, celles-ci émergent rarement - du moins au début - de formules économiques idéalisées, mais plutôt d'une co-incidence de considérations pratiques qui varient d'un endroit à l'autre et d'une époque à l'autre. Cela implique généralement des partenaires disposés à « se trouver les uns les autres » et à prendre des mesures initiales qui pourraient inclure d'autres personnes dans un voyage vers des fins largement convenues. Ces partenariats, surtout dans leurs premières phases d'évolution/convergence, peuvent être relativement uniques et ne pas se reproduire facilement ailleurs, car au moins les éléments humains/politiques des régions de l'échelle de la COPACE sont uniques.

Et ce, malgré le fait qu'en ce qui concerne les considérations de durabilité des pêches, il peut y avoir une dynamique très similaire à l'œuvre, par exemple dans l'Atlantique Sud-Est ou dans l'Atlantique Centre-Ouest. D'où les leçons de changement organisationnel tirées de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est ou du COPACO qui peuvent intéresser la COPACE, mais échoueraient presque certainement si elles se transposaient de façon simpliste aux particularités politiques de la COPACE et de ses mandants.

7.1 Partenariats entre régions d'apprentissage

Cela dit, si la COPACE reste conçue essentiellement en terme de recherche et de développement des capacités, il existe des caractéristiques communes dans les évolutions organisationnelles vers ce que beaucoup ont appelé des «régions d'apprentissage»¹⁷ - un terme qui pourrait bien être approprié pour conceptualiser d'autres trajectoires futures pour la COPACE. Traditionnellement, le concept de région d'apprentissage a été appliqué à des territoires géographiques un peu plus petits que ceux de la COPACE, mais étant donné que la COPACE se concentre sur une dimension unique du développement économique durable (pêche) et n'a pas une portée multisectorielle, le niveau global de complexité de la dynamique du changement est probablement assez similaire.

Ces caractéristiques communes du changement organisationnel vers des régions d'apprentissage améliorées sont les suivantes:

¹⁶ Le programme Nansen de l'EAF fait référence à un navire de recherche norvégien qui recueille des données pertinentes à la gestion des pêches et les partage avec des organismes comme la COPACE.

¹⁷ Le concept de la région d'apprentissage est celui qui a été utilisé et développé une bonne affaire par l'UE est le respect de la collaboration de développement au-delà des frontières nationales. Voir par exemple A Langendijk et J Cornford, Institutions régionales et connaissances - suivi de nouvelles formes de politique de développement régional, Geoforum, 31, 209-218.

- Rôles relativement diminués pour les bureaucraties d'État et d'État dans la direction de la dynamique régionale (en partie en raison d'un manque de capacité et/ou d'intérêt)
- Convergence de plusieurs groupes d'intérêt ayant des préoccupations communes au sujet des trajectoires du développement durable au sein d'une zone géographique donnée, et de leurs contributions actives et matérielles au développement économique régional

La reconnaissance commune parmi ces groupes d'intérêt participants, est que l'innovation, les connaissances et les améliorations de l'apprentissage axées sur la région préoccupante sont essentielles à l'avenir économique de cette région.

Selon l'examen 2011 d'Asheim¹⁸, l'un des résumés les plus largement acceptés de la dynamique des régions d'apprentissage est que « les régions d'apprentissage devraient être considérées comme une stratégie pour la formulation de stratégies de développement à long terme fondées sur des partenariats initiant processus d'innovation et de changement ». Une conclusion clé qui indique les raisons du succès de ces stratégies mérite d'être soulignée ici :

"La distance cognitive des acteurs clés dans les systèmes d'innovation largement et étroitement définis ne devrait pas être trop large, et la connectivité à l'intérieur et entre les systèmes élevé"¹⁹.

7.2 Communautés économiques régionales en tant qu'éléments essentiels des partenariats entre les régions d'apprentissage

La pertinence du dernier point ci-dessus pour notre mission - comme nous l'avons appris dans d'autres contextes - est que, surtout dans l'assemblage initial de partenariats de développement pour une région d'apprentissage de la COPACE, il est important que, en particulier les partenaires potentiels initiaux (i) peuvent facilement se comprendre et (ii) avoir modus operandi qui peut facilement s'interconnecter autrement dit la quantité de travail nécessaire à la mise en place du partenariat l'emportera souvent sur la volonté initiale de collaborer.

Si nous avons raison de dire que, par exemple, la COPACE, la FAO et l'UE, en tant que points de départ initiaux, sont actuellement à un stade de préfaisabilité pour l'opérationnalisation d'une éventuelle région d'apprentissage de la COPACE, alors les conclusions mentionnées ci-dessus nous orientent vers l'organisation la plus évidente changer: les points de départ, comme indiqué en référence à la figure 4 ci-dessous.

Dans le modèle figure 4:

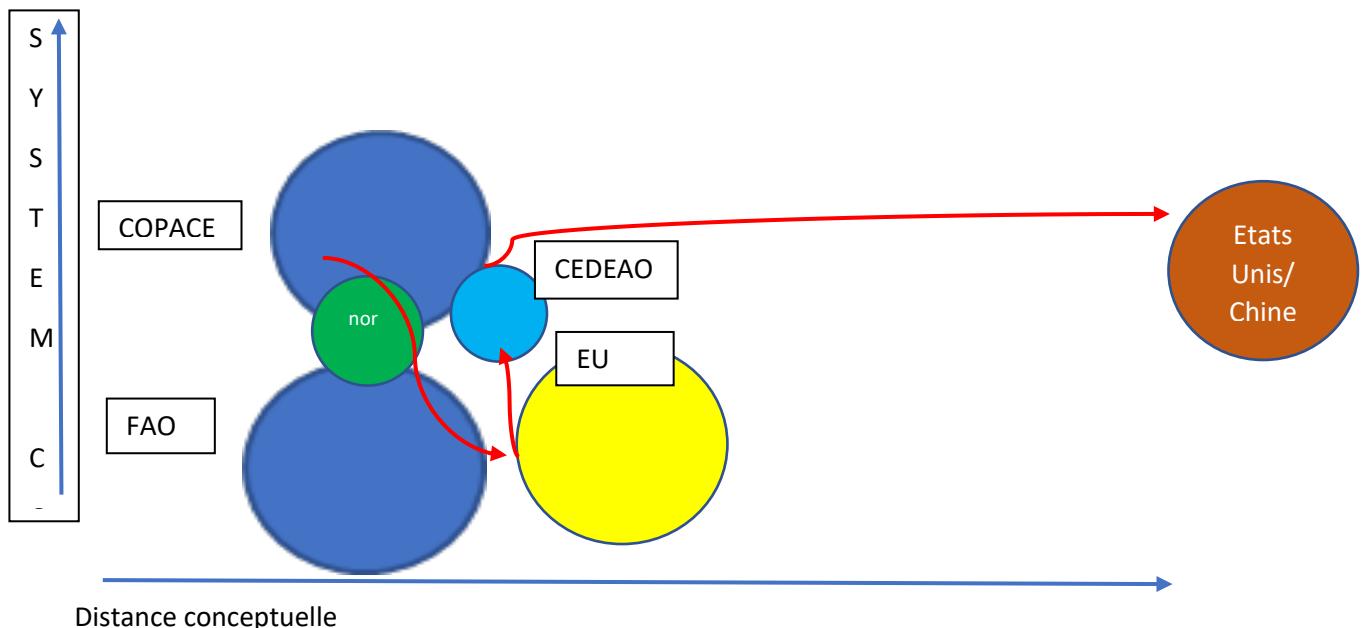
- 1.La connectivité du système entre la COPACE et l'FAO semble assez proche, mais pas parfaite, et de la même façon en ce qui concerne la distance conceptuelle.
- 2.Dans le cas de leurs relations respectives avec l'UE, ces distances sont probablement un peu plus larges, bien qu'un peu plus dans le cas de la COPACE/UE que de la FAO/UE.
- 3.Une communauté économique régionale comme la CEDEAO, à son tour, serait probablement plus proche de la connectivité du système avec la COPACE, mais son échelle potentielle de contribution

¹⁸ B. Asheim, 'The Changing Role of Learning Regions in the Globalising Knowledge Economy: A Theoretical Re-examination', *Regional Studies*, 2011

¹⁹ Asheim. 2011, *op cit.*

au partenariat est probablement plus faible, comme en témoigne la taille relative de son cercle (voir discussion sur l'échelle de contribution projection plus tard).

Figure 4 : Principaux partenaires probables de l'augmentation initiale de la COPACE et de sa voie critique pour ses négociations



4. D'autres partenaires potentiels/réels plus petits, comme le gouvernement norvégien et le programme EAF-Nansen, sont encore plus proches de la CECAF et de la FAO, tandis que les distances conceptuelles et la connectivité des systèmes d'autres partenaires potentiels plus importants comme les États-Unis sont projetées comme plus éloignés.

Bien sûr, le positionnement exact et la taille des cercles dans le diagramme conceptuel ci-dessus sont ouverts au débat, et ils devraient en effet être ajustés à l'avenir à la lumière d'une consultation plus approfondie. Cependant, et c'est un point de processus crucial, la voie critique pour passer de partenaires disposés initiaux vers l'extérieur devrait impliquer une friction minimale et un potentiel maximal pour recueillir du poids et de l'élan.

Notre compréhension du chemin le plus pratique possible est superposée à la figure 4 ci-dessus. Ici, nous supposons à partir de la COPACE, en filtrant les hypothèses de cette consultation (et en les modifiant si nécessaire) via le programme EAF Nansen et le siège de la FAO, puis en testant l'appétit détaillé en matière de financement au sein de l'UE et en obtenant un soutien supplémentaires de la CEDEAO avant de procéder à des partenaires potentiels plus « périphériques », comme la Chine, les États-Unis et/ou la Banque mondiale.

En outre, il convient d'ajouter ici que la navigation de cette voie possible devrait être accompagnée (en fait de préférence précédée) d'une analyse réaliste des besoins en ce qui concerne les capacités et les améliorations de la recherche et les possibilités de réalisation de l'efficacité au sein du bureau/s de la CECAF. En effet, cela devrait probablement être le début de la voie critique superposée à la figure 4 ci-dessus. Après tout, ceux qui pourraient être invités à aider avec un

financement supplémentaire pour la COPACE auraient tout à fait le droit de demander quelle valeur supplémentaire pourrait sortir de la COPACE en réponse. Quelques observations préliminaires des auteurs actuels à cet égard sont offertes dans notre avant-dernière section.

7. Analyse coûts-avantages et valeur de la recherche et de l'innovation

En raison, entre autres, des données de pêche incomplètes, la valeur monétaire des pêches dans la région de la COPACE ne peut pas être connue avec précision, mais par ordre de grandeur, les termes sont susceptibles d'être mesurés en milliards d'euros²⁰. Les rapports de la COPACE indiquent que le total des prises dans sa région a atteint un sommet en 2010²¹. La recherche indique que certains aspects de l'écosystème sont menacés²² et que la grande valeur associée des prises diminue et continuera de diminuer légèrement à l'avenir, en partie en raison des pratiques de pêche actuelles et projetées non durables. L'estimation de l'ampleur des baisses probables est cependant notoirement dangereuse, et c'est par exemple l'une des raisons pour lesquelles la division juridique de la FAO a exprimé son malaise à l'analyse des coûts-avantages de Hoydal à l'égard de l'Atlantique central occidental²³.

C'est donc quelque chose que le présent rapport évitera, si ce n'est que de dire que le coût pour la pêche d'un scénario de «ne rien faire» serait probablement mesurable dans au moins des dizaines de millions d'euros²⁴. De plus, comme condition supplémentaire à toute exagération potentielle, il est important de reconnaître que les pratiques de pêche dans l'Atlantique Centre-Est ne changeront pas d'elles-mêmes simplement en raison de l'amélioration de la recherche et de l'innovation de la COPACE; mais il serait également erroné de prétendre que la valeur ajoutée des contributions accrues de la COPACE à la recherche ne peut en principe être valorisée.

En ce qui concerne le dernier point mentionné, les évaluations empiriques de l'UE de la valeur de la recherche montrent des rendements variant entre 20 et 50 % sur les charges, mesurés en fonction des recettes ajoutées²⁵, bien qu'il soit reconnu que ces rendements améliorés ne se matérialisent qu'à moyen et long terme²⁶. L'impact de la recherche « s'infiltra » dans les systèmes de production et de consommation, mais il ne fait aucun doute qu'une fois qu'elle s'infiltra, elle affecte les comportements, en particulier les comportements des consommateurs²⁷.

Notez également sur ce point (d'un rôle de la COPACE dans la recherche) que nous avons pris soin d'utiliser l'expression «des contributions accrues ». En fait, à l'ère des systèmes de connaissances mondialisés, il devient de plus en plus facile de faire de la recherche sur la pêche, ou du moins d'analyser l'information sur la pêche, au sein de systèmes plus centralisés et à grande échelle (tels que ceux qui existent au Siège de la FAO, ou à l'UE pour exemple). Les limites des systèmes à plus

²⁰ C'est parce que la valeur médiane par tonne de capture est d'environ. Deux mille euros (<https://data.gov.ie/dataset/average-fish-price-euro-per-tonne-by-fish-species-and-year>), alors que le total des prises estimées est d'environ. Quatre millions de tonnes circa. Huit milliards d'euros.

²¹ Selon le COPACE Session Septième para. 91 « La production totale de capture dans la zone ceCAF a diminué après le maximum atteint en 2010 à 4,5 millions de tonnes ».

²² Polidoro BA, Ralph GM, Strongin K, et al. The status of marine biodiversity in the Eastern Central Atlantic (West and Central Africa). *Aquatic Conserv: Mar Freshw Ecosyst.* 2017;00:1–14.

²³ Note de bas de page 1 à Hoydal, *op cit.*

²⁴ Notre raison de dire cela est que même une baisse d'un pour cent serait équivalent à quatre-vingts millions d'euros si nous suivons les preuves dans nos notes ci-dessus.

²⁵ Ces revenus doivent être précisés avec précision, bien sûr, parce qu'ils ne seraient que les revenus susceptibles d'être augmentés par la recherche.

²⁶ L'Georgiou, *Valuer de la Recherche*, Commission européenne, Bruxelles, 2015.

²⁷ Il existe plusieurs illustrations de cette question dans d'autres domaines de la recherche et de la pratique en matière de durabilité, par exemple en ce qui concerne le changement climatique. Avant que les chercheurs ne démontrent l'impact de certaines pratiques sur le changement climatique, il aurait été difficile d'augmenter les taxes sur les carburants et de modifier les comportements des consommateurs. Il est bien sûr encore difficile aujourd'hui, mais la recherche convaincante était la condition préalable initiale requise.

grande échelle ici concernent toutefois en grande partie la collecte de données locales, sans laquelle une bonne analyse de qualité devient fallacieuse.

La valeur ajoutée qui peut le plus, de façon réaliste, provenir d'un organisme régional comme la COPACE serait donc l'information ou les données qui sont très difficiles à recueillir ou à surveiller à distance. En particulier, les détails relatifs à la pêche côtière et artisanale à plus petite échelle dans les États d'Afrique de l'Ouest sont quelque chose que la COPACE, par exemple, présente comme des avantages comparatifs distincts (du moins potentiellement). Bien que cette information sur les communautés de pêcheurs côtiers et artisiaux ne concerne encore qu'une part minoritaire de l'ensemble des prises de poissons dans la zone de responsabilité de la COPACE, c'est une part qui augmente²⁸.

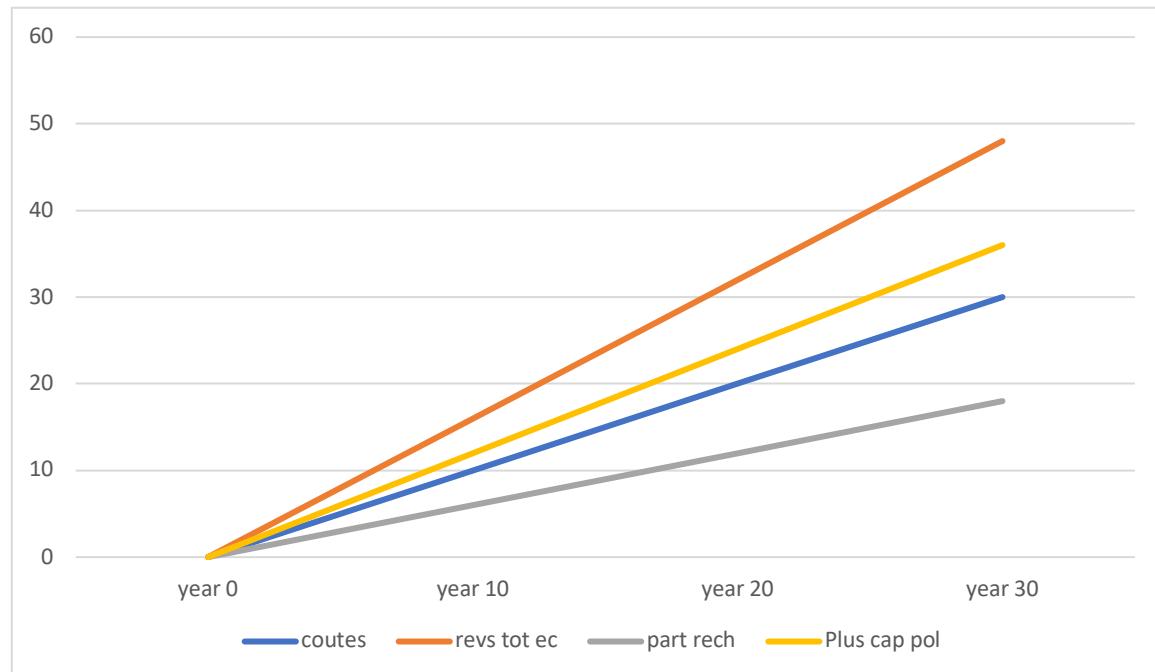
En outre, le «capital politique» associé à la pêche côtière et artisanale est très important, comme en témoigne par exemple la couverture médiatique internationale croissante des différents publics sur l'illégitimité perçue de la pêche près des côtes dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest par certains opérateurs de pêche internationaux²⁹. Cela doit également être pris en compte dans une analyse coûts-avantages pour la COPACE.

Dans le graphique d'analyse coûts-avantages ci-dessous (figure 5), nous illustrons l'ordre de grandeur d'un rendement de 20 % (le côté le plus bas des estimations de Georghiou citées précédemment) est susceptible de s'établir sur quelques décennies. Cela suppose que les principaux impacts de la recherche sont sur la stabilisation des revenus actuellement en baisse provenant des pêches de l'Atlantique Centre-Est. Conservateur en supposant, selon les notes de bas de page 26 et 29 que ce taux de baisse est de 1% p.a., ou 80 millions d'euros par an de capture; et que 20 % de cette perte pourrait être économisée en raison de l'amélioration de la recherche régionale et de son infiltration qui en résulte dans une variété d'impacts, comme nous l'avons vu précédemment; puis pour une contribution annuelle d'un million d'euros par an, le rendement d'impact (ligne grise graphique) est proche de celui du coût de l'investissement (ligne bleue en graphique) mais légèrement en retard, en raison de nos hypothèses prudentes jusqu'à présent.

²⁸ Toutes les prises ouest-africaines ne sont pas artisanales, mais une grande partie est entrepreneuriale à plus petite échelle. Selon la septième session de la CECAF, par. 92 « La part des captures des nations de pêche en eau éloignée dans la production totale de capture est passée de 57,5 % en 1977 à 16,7 % en 2013. Cela implique que les pays côtiers exploitent progressivement eux-mêmes les ressources halieutiques dans leur zone économique exclusive (ZEE) plutôt que de vendre des licences dans le cadre d'accords de pêche avec les nations de pêche en eau éloignée.

²⁹ Voir par exemple le programme de la BBC: <https://www.bbc.com/news/av/world-africa-47698314/is-china-s-fishing-fleet-taking-all-of-west-africa-s-fish>

Figure 5: Contribution hypothétique d'un million d'euros par an à l'amélioration de l'épargne sur les recettes de la pêche diminue et les plus-values politiques



À cette ligne grise de la figure 5, nous devons toutefois ajouter - et encore une fois probablement de façon prudente - des économies possibles en termes de capital politique résultant de meilleures bases d'information. Le terme capital politique³⁰ ici est potentiellement important dans le cadre d'une analyse coûts-avantages des options futures de la COPACE pour un certain nombre de raisons, mais surtout parce qu'il s'agit d'un crédit qui peut en principe être évalué/quantifié dans la mesure où il peut être échangé contre des prix autrement coûteux, interventions nécessaires (voir les notes de bas de pages précédent).

Illustration en ce qui concerne les coûts d'opportunité possibles de ne pas réaliser le capital politique, la vente légitime des droits de pêche par les États membres de l'Afrique de l'Ouest à des flottes de pêche internationales responsables pourrait être examinée si les controverses croissantes entre les pays de pêche mentionnés précédemment escaladent. Ce sont des conflits qui peuvent être atténués grâce à une meilleure information et les conséquences de ne pas les atténuer seraient négatives à la fois pour les gouvernements qui émettent des droits de pêche à prix élevé et pour les pays qui les paient³¹. Un autre cas pourrait être la nécessité possible de dépenser beaucoup plus pour la police et les litiges en ce qui concerne les conflits d'intérêts dans la pêche dans la région de la

³⁰ Une définition est la suivante : « Le capital politique fait référence à la bonne volonté, à la confiance et à l'influence que les politiciens gagnent ou s'accumulent avec le public par la poursuite de politiques que les gens aiment ou respectent ». Source: <https://marketbusinessnews.com/financial-glossary/political-capital-definition-meaning/>

³¹ Il s'agit d'un exemple classique des soi-disant avantages du commerce - la société de pêche responsable est en mesure d'utiliser efficacement les ressources et de les amener vers les meilleurs marchés d'utilisateurs finaux à faible coût, et est prêt à payer au pays hôte une taxe pour cela; considérant que le pays d'accueil n'a pas les outils nécessaires pour y parvenir et qu'il serait en effet inefficace de le faire; il aurait donc plutôt l'argent pour payer d'autres aspects de ses besoins/priorités.

COPACE, parce que les bases d'information faibles rendent difficile de prouver les bases juridiques pour les comportements modifiés requis.

Le point général du point de vue de l'analyse des investissements est cependant que, même dans les hypothèses les plus prudentes, une dépense supplémentaire d'un million d'euros par an pour la CECAF (ligne bleue dans le graphique de la figure 5), si elle était correctement ciblée et gérée, devrait être supérieure, compensée par les économies associées (ligne jaune sur graphique).

8. Responsabilités de payer pour l'investissement initial et les considérations pratiques connexes

On pourrait maintenant plaider en faveur d'un partage des responsabilités liées au paiement de l'investissement susmentionné au niveau des pays (du moins les pays qui sont membres de la COPACE). Les coûts administratifs probables d'une stratégie aussi complexe de perception des recettes parmi les pays qui ont des budgets de pêche très faibles, voire pas, sont susceptibles de dépasser les avantages. Cela est tout à fait en dehors des retards sur les retombées politiques probables sur des définitions précises en particulier en Afrique de l'Ouest, qui sont susceptibles d'éroder la plupart des gains potentiels.

Pour cette raison, et d'autant plus que nous avons à faire à des sommes relativement faibles pour les blocs concernés, nous suggérons de revenir à l'approche du bloc régional telle qu'elle est mentionnée dans la figure 4.

Au niveau élémentaire, nous pourrions donc calculer les responsabilités pour les contributions des blocs régionaux selon la formule élémentaire:

$$C = f(C_{\text{moyen}}P.P)$$

Lorsque C est la contribution,

f est la relation fonctionnelle (p. ex. linéaire, etc.)

C_{moyen}P est la consommation moyenne de poisson

P – population.

Dans ce cas, pour une relation fonctionnelle linéaire rudimentaire, le ratio des contributions de l'UE à la CEDEAO serait de 1: 0,43³².

Si l'on soutenait que, comme c'est souvent le cas pour les systèmes fiscaux, ce ratio devrait être modifié en fonction des capacités de paiement (c'est-à-dire des revenus comparatifs), la formulation ci-dessus pourrait être modifiée par rapport au bloc national brut (ou plus précisément au bloc régional) produit par habitant.

Les deux principaux blocs de préoccupation ici, rappelons-le, sont l'UE et la CEDEAO, du moins comme points de départ. Le PNB par habitant de la CEDEAO est environ 8,8 fois inférieur à celui de l'UE, ce qui signifierait le changement du ratio susmentionné à 1: 0,0488.

En chiffres ronds, cela signifierait que pour toute augmentation prévue d'un million d'euros du budget de la COPACE, l'UE devrait contribuer à hauteur de 950 000 euros et la CEDEAO 50 000 euros.

Toutefois, un certain nombre de qualifications doivent être apportées à cette formulation simplifiée:

Premièrement, il est probable que la consommation par habitant de poissons d'origine spécifiquement de l'Atlantique Centre-Est dans l'UE soit inférieure à celle de l'Afrique de l'Ouest; et

³² La consommation moyenne de poisson de l'UE est de 24 kg/habitant/an. La population est de 513 millions d'habitants et le PNB par habitant est de 38000 USD p.a.; CEDEAO 15 kg/habitant/an, 350 millions de personnes et 4300 USD PNB/habitant.

Deuxièmement, nous n'avons pas encore pris en compte d'autres grands pays/blocs en dehors de l'UE et de la CEDEAO qui consomment du poisson dont l'origine se trouve dans l'Atlantique Central Oriental (voir toutefois la section 9 à suivre).

Les statistiques sur ces deux dimensions sont actuellement imprécises, et l'un des objectifs justifiables de toute augmentation initiale des fonds de la COPACE, nous le recommandons, est un projet visant à fournir une plus grande précision et inclusion sur ces points. Ainsi, après avoir déclaré qu'un engagement de trois ans de l'UE et de la CEDEAO pour financer l'augmentation initiale, il y aurait un examen de la formule de financement augmenté basée sur la recherche de la COPACE qui clarifirait la raison d'être de ratios de financement plus inclusifs et légitimes que les ratios de financement initiaux formulation simplifiée suggérée ci-dessus. Il peut également être nécessaire de revoir les échelles d'augmentation initialement prévues, puisque nos recherches indiquent que si un million d'euros p.a. serait suffisant comme étape intermédiaire, les objectifs devraient être plus élevés à un moment ultérieur³³.

³³ Nos inférences ici proviennent principalement des régions 47 et 51 des océans de la FAO et des organismes de pêche de la région, où la Commission de développement de l'Afrique australe niveaux de santé des pêches déclarés sont plus élevés. Cela est en partie fonction de la recherche supérieure sur la pêche par des organismes financés à des niveaux supérieurs à un million d'euros par an.

10. Pointeurs vers des formules plus raffinées

Nous pouvons déjà mettre en la recherche future de la COPACE sur un financement futur plus inclusif, en suggérant un certain nombre de paramètres possibles selon lesquels la recherche régionale accrue sur les pêches devrait être financée, non seulement pour la COPACE, mais aussi pour des organismes similaires ailleurs dans le monde.

Après tout, la COPACE n'est pas la seule région océanique de la FAO où les principaux pays adjacents à cette région ont des budgets de pêche limités, et encore moins des budgets de recherche sur la pêche. Nos recherches révèlent qu'aucun pays d'Afrique de l'Ouest ne dépense plus de vingt millions de dollars US pour son budget total de la pêche. Le Nigéria et le Ghana sont les plus importants, bien que nous ayons constaté qu'il est très difficile de déterminer l'ampleur de leur contribution à la composante de la recherche sur les pêches, probablement parce qu'ils sont si petits. En outre, la recherche sur la pêche dans la plupart des autres pays d'Afrique de l'Ouest semble dépendre entièrement des dons '*ad hoc*'. Ce n'est manifestement pas dans l'intérêt de la durabilité des pêches, non seulement dans la région de la COPACE, mais dans d'autres régions comparables dans le monde entier.

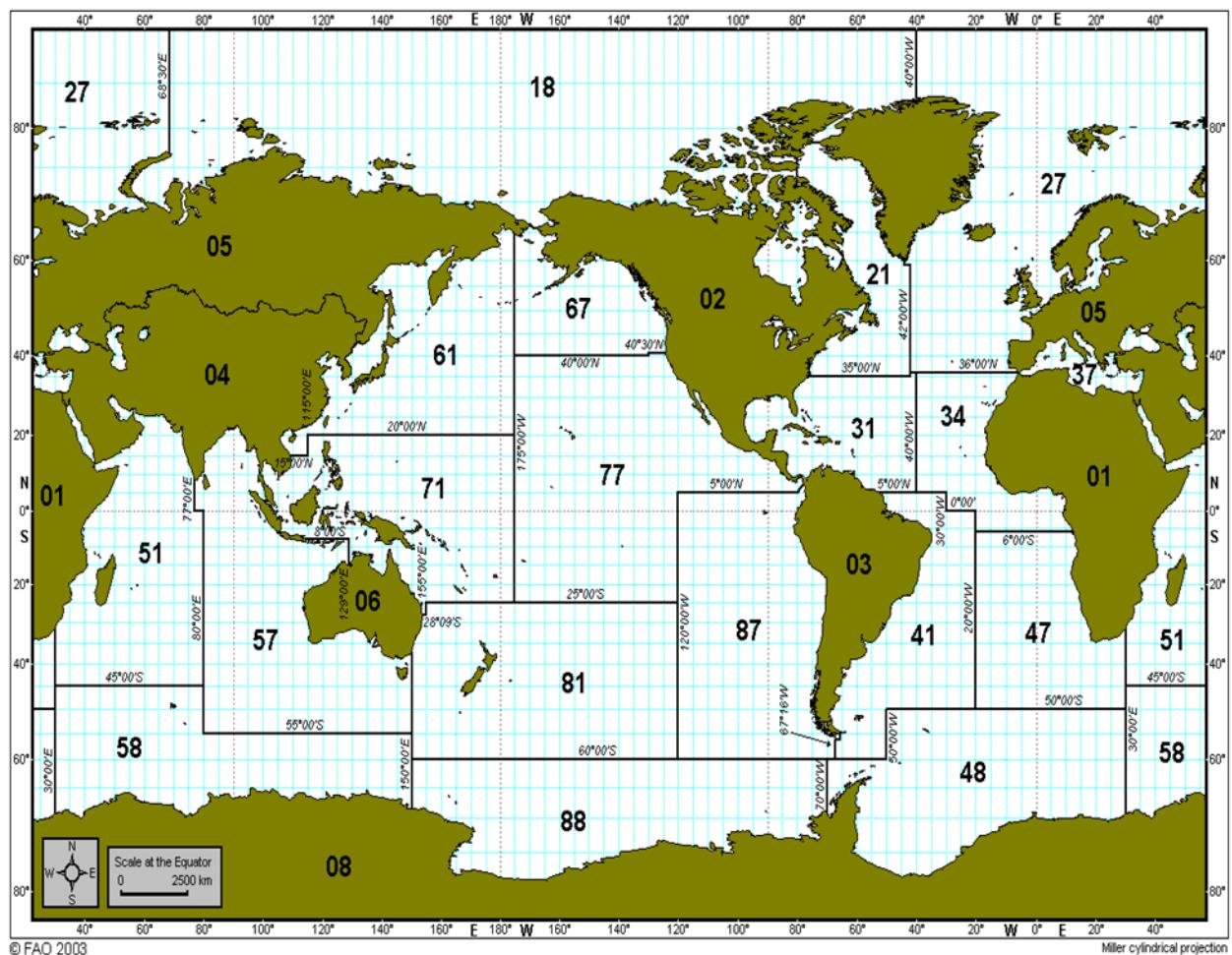
Il y a deux raisons importantes pour lesquelles la recherche sur les pêches ne peut pas compter simplement sur le financement des pays voisins si elle vise à mener à une pêche durable à l'échelle mondiale. Premièrement, il est largement admis que les écosystèmes halieutiques des grands océans, bien qu'ils aient des sous-systèmes pour les espèces plus petites, sont interdépendants à l'échelle mondiale pour les grandes espèces. En outre, en dehors de cela, il existe bien sûr un certain nombre d'autres liens écosystémiques, par exemple entre l'Atlantique Centre-Est et d'autres régions océaniques. Cela fait des contributions internationales à la durabilité des océans une priorité importante pour les organisations internationales comme l'ONU, dont la FAO fait partie.

La capacité décroissante de la FAO à financer des organismes tels que la CECAF mérite donc de s'attaquer à elle-même, peut-être par le biais d'une campagne visant à renforcer les contributions importantes des pays consommateurs de pêche et de poisson à la recherche mondiale sur la pêche (de préférence acheminée par l'intermédiaire de la FAO). À ce titre, on pourrait soutenir que la CECAF n'est qu'un des douze cas d'organismes similaires dans le monde entier qui méritent un plus grand soutien national.

La figure 6 ci-dessous montre ces régions océaniques, dont bon nombre font face à des défis semblables (mais pas identiques) à la COPACE. Aux fins du présent rapport, d'autant plus qu'il s'agit d'un rapport à la FAO, nous ne voulons pas proposer une modification des ajustements à moyen et long terme d'une formule de financement de la COPACE qui n'est pas en principe transférable à des organismes similaires, y compris par les capacités budgétaires des pays appelés à les financer.

L'augmentation du financement et du renforcement des capacités des commissions régionales de la pêche doit être attirée en quantités réalistes en terme de formules susceptibles d'avoir un degré de légitimité aussi élevé que possible parmi les nations concernées.

Figure 6 : Régions océaniques de la FAO



Cela nous amène à une proposition d'initiative d'augmentation du financement du COPACE à moyen et à long terme, à tester et à développer une fois que notre initiative UE / CEDEAO déjà proposée commence, espérons-le:

- i) D'après les calculs des régions océaniques de la FAO mentionnées à la figure 6 ci-dessus, l'Atlantique Centre-Est (région 34) représente environ deux pour cent de la totalité de ces océans; ainsi, on pourrait soutenir qu'en principe³⁴, une fraction de 2% des budgets de la pêche des principaux pays producteurs et consommateurs de poisson (qui sont de toute façon de plus en plus engagés dans la recherche sur la durabilité) pourrait être mise de côté pour améliorer la recherche sur la pêche de la COPACE. Toutefois:
- (ii) Il est probable que les États-nations indépendants soutiennent qu'il incombe aux pays les plus proches des sous-régions océaniques de financer des recherches sur la durabilité dans ces régions. Le contre-argument, bien entendu, est l'interdépendance des océans et de la consommation de poisson à l'échelle mondiale. Il conviendrait donc peut-être de trouver un équilibre entre la proximité et l'ampleur des activités de pêche et / ou de la consommation des pays du monde entier. En termes d'équilibre, au moins les deux tiers du budget de la pêche d'un pays pourraient légitimement être dépensés exclusivement dans les régions les plus proches d'eux, mais une partie

³⁴ En fait, étant donné que l'Atlantique Centre-Est est l'une des régions de pêche les plus productives, on pourrait soutenir que sa superficie sous-estime son importance.

restante serait affectée au reste des océans, dans des proportions décroissantes par rapport à celles plus éloignées. Ainsi;

(iii) Dans le cas de la COPACE, la plupart des budgets (très limités) de recherche sur la pêche devraient / pourraient être engagés par des pays dont les côtes sont contiguës à l'Atlantique Centre-Est; diminuant d'un dixième de un pour cent du budget global de la pêche pour les pays les plus importants du budget de la pêche, beaucoup plus éloignés (par exemple, la Chine et le Japon). Par conséquent, nous suggérons que les budgets de la pêche des principaux pays pêcheurs constituent un point de départ pour un financement accru de la COPACE et servent également de modèle pour le financement de d'autres recherches régionales sur les pêches.

Le liste ci-dessous montre les budgets de la pêche pour les pays dont le budget global de la pêche est supérieur à 30 millions USD par an, puis impute - aux fins de discussion - leurs contributions possibles à la zone COPACE, en fonction de leur capacité fiscale et de leur éloignement de l'Atlantique Centre-Est.³⁵³⁶.

Chine 5000 millions³⁷ USD par an. (contribution possible à la COPACE à 0,1% = 5 millions USD par an)

Danemark 50 millions USD par an (contribution possible à la COPACE à 0,5% = 0,25 million USD par an)

France 200 millions USD par an (contribution possible à la COPACE à 0,5% = 1 million USD par an)

Allemagne 50 millions USD par an (contribution possible à la COPACE à 0,5%, 0,25 million USD par an)

Grèce 40 millions USD par an (contribution possible à la COPACE à 0,3%, 0,12 million USD par an)

Irlande 35 millions USD par an (contribution éventuelle à la COPACE à 0,5%, 0,175 million USD par an)

Italie 160 millions USD par an ((contribution possible à la COPACE à 0,5% 0,8 million USD par an)

Japon 1700 millions USD par an (contribution possible à la COPACE à 0,1% = 1,7 million USD par an)

Corée 350 millions USD par an (contribution possible à la COPACE à 0,1% 0,35 million USD par an)

Mexique 140 millions USD par an (contribution possible à la COPACE à 0,3%, 0,42 million USD par an)

Maroc 100 millions³⁸ USD par an (Contribution à la COPACE de 1% = 1 million USD par an)

Pays-Bas 30 millions USD par an (contribution éventuelle à la COPACE à 0,5%, 0,15 million USD par an)

Norvège 200 millions USD par an (contribution possible à la COPACE à 0,3% 0,6 million USD par an)

Portugal 40 millions USD par an (contribution possible à la COPACE à 0,5% 0,2 million USD par an)

Russie 220 millions³⁹ USD par an (Contribution à la COPACE à 0,2% = 0,44 million USD par an)

³⁵ Cette liste peut être incomplète et devrait être affinée à l'avenir.

³⁶ Le fait d'être adjacent à l'Atlantique Centre-Est comme au Maroc serait admissible à un pour cent du budget de la pêche à la CECAF, qui diminuerait progressivement pour s'établir à 0,1 % à des endroits plus éloignés (comme la Chine).

³⁷ Ce chiffre et tous les autres à suivre (à l'exception de ceux du Maroc, de l'Afrique du Sud, de la Russie et du Royaume-Uni) sont tirés du rapport 2018 de l'OCDE, *OECD Review of Fisheries 2017 - General Survey of Fisheries Policies*, JT03425435.

³⁸ Calculé à partir de <http://www.invest.gov.ma/?Id=66&lang=en&RefCat=6&Ref=149>

³⁹ Calculé à partir de [https://gain.fas.usda.gov/Recent_GAIN_Publications/Agricultural budget 2015_Moscow](https://gain.fas.usda.gov/Recent_GAIN_Publications/Agricultural_budget_2015_Moscow)

Afrique du Sud: 35 millions⁴⁰ USD par an (Contribution a la COPACE à 0,5% = 0,175 million USD par an)

Espagne 300 millions USD par an (contribution possible a la COPACE à 0,5% = 1,5 million USD par an)

Suède 60 millions USD par an (contribution éventuelle a la COPACE à 0,3% = 0,18 million USD par an)

Turquie 80 millions USD par an (Contribution a la COPACE à 0,3% = 0,24 million USD par an)

Royaume-Uni 60 millions⁴¹ USD par an (Contribution a la COPACE à 0,5%, 0,3 million USD par an)

États-Unis 1800 USD p.a. (Contribution a la COPACE à 0,3% = 0,54 million USD par an)

Le total des fonds annuels réalisés grâce à une telle formule serait légèrement supérieur à 15 millions USD par an. Ce qui représenterait environ un tiers du budget annuel de la pêche de l'Afrique du Sud (dont environ un tiers est consacré à la recherche et à la gestion de l'information). Compte tenu de cette analogie, des niveaux similaires de recherche et de gestion de la qualité de l'information pourraient alors être atteints, avec le temps et avec une bonne gestion donnant également lieu à une qualité régionale similaire pour la santé des pêches.

Le budget de la pêche du Maroc est encore plus important que celui de l'Afrique du Sud. Bien sûr, il est plus proche de la COPACE et est membre de celle-ci. Selon la formulation ci-dessus, il pourrait devenir un partenaire principal du financement de la COPACE avec la Chine, la France et l'Espagne. La cogestion collective par ces pays du budget et des opérations de la future COPACE pourrait être envisagée compte tenu des contributions projetées.

Bien sûr, il faut d'abord bien comprendre que les détails précis de ces contributions / gestion projetées nécessiteront d'être affinés et calibrés (et même un débat politique) et de deuxièmement, certaines des contributions les plus importantes prévues dans la formulation ci-dessus devraient provenir de pays qui ne sont pas actuellement représentés dans la COPACE (comme la Chine), mais dans un tel scénario, l'adhésion de la COPACE pourrait et devrait changer. L'actuel statut de membre de la COPACE est l'époque où les océans et la pêche en leur sein étaient moins mondiaux qu'aujourd'hui. Un grand nombre des conflits actuels et futurs en matière de pêche dans la zone de la COPACE pourraient probablement être évités si la composition et le financement étaient modernisés.

⁴⁰ Source <http://www.treasury.gov.za/documents/national%20budget/2018/enebooklets/Vote%20Agriculture%20Forestry%20and%20Fisheries.pdf>

⁴¹ Calculé à partir de https://ec.europa.eu/fisheries/sites/fisheries/files/docs/body/op-united-kingdom-fact-sheet_en.pdf et soustraire la contribution de l'UE.

10. Renforcement des capacités

Étant donné qu'une zone océanique de l'échelle de l'Atlantique Centre-Est est mondiale dans ses implications en matière de recherche et de gestion des pêches, nous avons adopté une perspective mondiale dans ce rapport. Cela dit, comme nous l'avons déjà expliqué, les besoins de la COPACE en matière d'amélioration des ressources sont plus spécifiquement d'Afrique de l'Ouest. Une question clé à cet égard est « quels sont les domaines prioritaires les plus importants pour l'intervention future ? » Un rapport spécialisé sur le terrain s'appuyant sur de vastes connaissances et expertises en Afrique de l'Ouest a été préparé, et ses principales conclusions sont les suivantes :

10.1 Renforcer la capacité scientifique du COPACE

10.1.1 Installations de recherche

Afin d'accompagner les sous-comités scientifiques dans la mise en œuvre pratique du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, qui fournit des principes et des normes applicables à la conservation, à la gestion et au développement de toutes les pêches, la FAO a placer l'écosystème l'approche de la pêche (EAP). Dans la région de la COPACE dans son ensemble, la FAO a apporté son soutien à la mise en œuvre du FAE, principalement par le biais du projet EAF-Nansen. Par conséquent, depuis 2007, le projet EAF-Nansen aide les pays de la COPACE à entreprendre des activités mise en œuvre de l'EAP. Les diverses activités sont menées, dont certaines en partenariat avec la CECAF et les organismes de pêche sous-régionaux ainsi que les projets 'LME' dans la région. Certaines de ces activités comprennent l'acquisition de connaissances sur les écosystèmes marins par le biais de pêches et d'enquêtes écosystémiques effectuées avec le navire de recherche Dr Fridtjof Nansen. D'autres activités/actions sont offertes: les ateliers multidisciplinaires régionaux et la formation sur divers aspects de la recherche et de la gestion, les projets nationaux et sous-régionaux visant à préparer des plans de gestion des pêches et la mise en place d'un processus qui permet le l'examen et le suivi de l'EAP. Alors que Nansen a intégré des scientifiques des Etats membres de la COPACE, au Sénégal, des activités de recherche conjointes ont été entreprises avec le Sénégal R/V Itaf Deme. Dans le passé, le navire de recherche sénégalais a effectué l'exercice d'intercalibrage avec le R/V Dr Fridtjof Nansen.

10.2 Renforcement des capacités

Au cours des entretiens, il était clair que des mesures urgentes s'imposaient pour améliorer les capacités des États membres de la COPACE. Voici quelques-uns des domaines suivants :

10.2.1 Capacité de recherche

Les institutions de recherche des États membres ont besoin de renforcement des capacités dans les domaines suivants :

- (i) l'informatique de base,
- (ii) les statistiques de base sur les pêches,
- (iii) la collecte de données sur les pêches,
- (iv) l'analyse des données et
- v) la rédaction et le rapport de rapports.

Il ressort clairement des entretiens (et des rapports techniques de la COPACE) que la plupart des États membres utilisent des méthodologies de recherche différentes, par conséquent, il n'est pas facile de mettre en commun les données des pays et d'utiliser une méthodologie d'analyse unique (Président du Sous-Comité des sciences , M. Koussi Sedzero, pers comm).

(vi) Par conséquent, il sera important pour le COPACE d'organiser une formation sur la méthodologie de mise en œuvre de l'évaluation des captures et de l'arpentage,

(vii) Stockage de données;

(viii) développement de manuels associés;

(ix) les stocks d'identification et d'évaluation; et

x) l'élaboration de plans de gestion des pêches, en particulier pour les stocks partagés.

Il ressort clairement des entretiens (et des rapports techniques de la COPACE) que la plupart des États membres utilisent des méthodologies de recherche différentes, par conséquent, il n'est pas facile de mettre en commun les données des pays et d'utiliser une méthodologie d'analyse unique (Président du Sous-Comité des sciences , M. Koussi Sedzero, pers comm).

(vi) Par conséquent, il sera important pour la COPACE d'organiser une formation sur la méthodologie de mise en œuvre de l'évaluation des captures et de l'arpentage,

(vii) Stockage de données;

(viii) développement de manuels associés;

(ix) les stocks d'identification et d'évaluation; et

x) l'élaboration de plans de gestion des pêches, en particulier pour les stocks partagés.

10.2.1 Capacité de gestion

a) Au cours des entretiens, il était évident que la plupart des universités nationales de la région n'offrent pas de cours spécialisés en gestion des pêches au niveau du diplôme Batchelor. Cela signifie que la plupart des agents des pêches viennent d'origine agricole, d'ingénierie ou vétérinaire, puis suivent des cours spécialisés à la maîtrise. Par conséquent, il sera important pour la FAO et ses partenaires de travailler avec certaines universités de la région (par exemple l'Université d'Anta Diop à Dakar; L'Université du Ghana et l'Université de Douala, pour n'en citer que quelques-uns) pour concevoir et mettre en œuvre un cours de gestion des pêches à un niveau de diplôme Batchelors.

b) La COPACE devrait renforcer sa collaboration avec la commissions sous-régionales des pêches afin de fournir des liens avec les recommandations de gestion de la COPACE, ainsi que d'aider les pays à se renseigner sur les recommandations et à les refléter dans les pêches nationales pertinentes. plans de gestion.

c) La Commission Sous-Régionale des Pêches, (CSRP) qui regroupe le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone a dirigé les efforts d'évaluation et de gestion des petits stocks pélagiques dans la région conjointement avec le Maroc. Un comité consultatif pour les petits pélagiques a été créé dans le cadre du PRSC; et un projet était en place pour caractériser, surveiller et élaborer un plan stratégique pour les pêches et les ressources mentionnées. Cependant, la mesure dans laquelle ces efforts ont progressé n'est pas claire. Par

conséquent, il sera important pour le COPACE de tirer des leçons de la CSRP pour la gestion des petits stocks pélagiques transfrontaliers dans le reste de la COPACE.

d) La COPACE et d'autres organisations régionales de pêche , en collaboration avec la CEDEAO/ECCAS, devraient faire pression sur les gestionnaires pour qu'ils mettent en œuvre une stratégie de rétablissement pour d'autres espèces cibles dans cette pêche multi-espèces afin de s'assurer que toutes ces espèces sont au moins au-dessus des points de référence limite biologiques (ou pour le point de dépréciation du recrutement), en particulier pour le maquereau de Cunene, le maquereau de cheval de l'Atlantique et la sardinelle ronde.

10.2.2 Capacité des présidents de Sous-comités Scientifiques

Il est essentiel que la COPACE veille à ce que les présidents de la Sous-comités Scientifiques soient habilités à être des « champions de la COPACE » aux niveaux national et régional. Ils devraient recevoir un soutien technique et financier pour s'assurer qu'ils peuvent défendre la COPACE à tous les niveaux et être en mesure d'influencer le processus de préparation des plans de gestion des pêches dans les États membres. Les présidents devraient également agir en tant qu'« Amis du Secrétariat ». Dans ce cas, ils devraient soutenir le Secrétaire de la COPACE pendant les périodes intersessions afin de s'assurer qu'il y a une communication constante entre le Secrétariat et les États membres ainsi que d'autres parties prenantes, en particulier les acteurs non étatiques et les pêcheries artisanales Associations.

11. Conclusions

Les propositions susmentionnées, en particulier de l'article 6 à 10, doivent être commentées par la COPACE avant de finaliser ce rapport. Il ne fait aucun doute que les coûts de l'augmentation de la COPACE dépasseraient ses avantages, surtout lorsque la valeur de l'Atlantique Centre-Est est considérée dans une perspective mondiale, mais la reconnaissance est également donnée à la nécessité d'améliorer les données locales nécessaires en particulier de sources ouest-africaines pour la protection de cette zone océanique plus large.

Non seulement la COPACE, mais d'autres organismes équivalents dans le monde, devraient faire partie des responsabilités mondiales en matière de pêche, proportionnelles à la consommation relative de produits du poisson dans le monde entier, et aussi proportionnellement aux budgets nationaux de la pêche.

Toutes nos preuves et consultations donnent à penser que ce n'est pas la forme juridique ou institutionnelle de la COPACE qui est le défi, mais ses ressources et le développement des capacités dans les domaines prioritaires identifiés. Nous nous sommes donc concentrés sur ces aspects du développement organisationnel comme base de discussion au sein même de la COPACE.